

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 19 heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes de Châteaubateau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
28/03/2025

Date de l'affichage
28/03/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 27
Représentés : 10
Excusés : 1
Absents : 6

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
Monsieur le Maire
Jean-Marc DESPLATS

Étaient Présents

Monsieur le Maire Didier BALDY, M. Michel BILLOUT, M. Gilles BOUDOT, Monsieur le Maire Jean-Jacques BRICHET, M. Frédéric BRUNOT, Monsieur le Maire Christian CIBIER, Monsieur le Maire Sébastien COUPAS, Monsieur le Maire Jean-Marc DESPLATS, Mme Eliane DIACCI, Monsieur le Maire Sébastien DROMIGNY, M. Philippe DUCQ, Monsieur le Maire Marcel FONTELLIO, Mme Charlie GABILLON, Monsieur le Maire Yannick GUILLO, Madame Le Maire Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, M. Mohamed KHERBACH, Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Alban LANSELLE, Monsieur le Maire Gilbert LECONTE, M. Christophe MARTINET, Monsieur le Maire Pierre-Yves NICOT, Monsieur le Maire Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-Sébastien SGARD, Monsieur le Maire Alain THIBAUD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

M. Davy BRUN donne pouvoir à Monsieur le Maire Sébastien COUPAS, Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à Madame Le Maire Ghislaine HARSCOET, M. Serge HAMELIN donne pouvoir à M. Philippe DUCQ, Madame Le Maire Brigitte JACQUEMOT donne pouvoir à Monsieur le Maire Didier BALDY, Mme Suzanna MARTINET donne pouvoir à M. Alban LANSELLE, Monsieur le Maire Farid MEBARKI donne pouvoir à Monsieur le Maire Jean-Jacques BRICHET, Madame Le Maire Nadia MEDJANI donne pouvoir à Monsieur le Maire Marcel FONTELLIO, Mme Aurélie POLESE donne pouvoir à Monsieur le Maire Christian CIBIER, Mme Sylvie PROCHILLO donne pouvoir à Monsieur le Maire Pierre-Yves NICOT, M. Frédéric ROCHER donne pouvoir à Mme Eliane DIACCI

Absent(s) excusé(s)

M. Jean-Yves RAVENNE

Absent(s) non excusé(s)

M. Sylvain CLERIN, Mme Stéphanie DEGAND, Madame Le Maire Nolwenn LE BOUTER (Arrivée à 19h33 pour la délibération 2025-040), M. Thomas LECONTE, Mme Edith LION, M. Pierre PERRET

2025-037 OBJET : Vote des taux 2025

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu le rapport d'orientation budgétaire débattu en conseil communautaire le 27 mars 2025,

Considérant que la communauté de communes doit déterminer les taux d'imposition,

Considérant le projet de budget communautaire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de fixer les taux d'imposition 2025 ainsi qu'il suit :

Taxe	Taux
Foncier bâti	4,03
Foncier non bâti	7,32
Taxe d'habitation additionnelle	3,58
CFE	22,89

ARTICLE DEUX :

Dit que le produit fiscal prévisionnel d'un montant de 3 883 144 € sera inscrit au budget, en section de fonctionnement au chapitre 733 « *Impôts et taxes* »

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Nangis, le 14 avril 2025

Le Président,

Yannick GUILLO

